Reçu en préfecture le 11/09/2023

République Française

Département

des Ardennes

Extrait du registre des délibé Publié le ns ID: 008-210800983-20230908-20230917-DE du Conseil Municipal de la commune de Château-Porcien

Séance du 08/09/2023

- Nombre de membres présents : 8
- Nombre de membres représentés : 4
- 15 membres afférents au Conseil Municipal.
- 15 membres en exercice.
- 12 membres ont pris part à la délibération.

Date de la convocation

: 04/09/2023

Date d'affichage

: 04/09/2023

Objet de la délibération :

2023-09-17

Vente de parcelles AD 603 – AD 606 – AD 607 – AD 595 Mr Igel

Présents: M. Didier SIMON, Mr Pascal BALLAN, Mme Marie-Chantal CORNET, Mme Monique POURU, M. Jean-Pierre COUTTIN, Mme Céline ARTICLAUT, Mme Françoise MAILLOT, M. Jean-Luc LEGROUX,

Absents excusés: Mr Patrick PERESSON, Mme Nelly MARCHAND, Mme Nadine BOJANEK donne pouvoir à Mr Pascal BALLAN, Mme Ariane SAULNIER donne pouvoir à Céline Articlaut, Mr Ghislain BRIQUET, Mr Laurent PERONNET donne pouvoir à Mme Marie-Chantal CORNET, Mme Sophie HEDOIN donne pouvoir à Mr Didier SIMON

Secrétaire de séance : Céline ARTICLAUT

Le 8 septembre 2023 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SIMON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 4 septembre 2023.

En date du 07 février 2022, le conseil municipal a délibéré et autorisé la vente des parcelles AD 603 – AD 606 – AD 607 – AD 595 à Mr Igel Hervé.

Pour rappel il a été proposé à Mr Igel de lui céder un chemin dit « de brouette » qui longe sa propriété actuelle au tarif de 1 € du m²,

Et deux parcelles qui se trouvent derrière sa propriété actuelle : AD 603 − 606 − 607 et 595 au prix de 4 € le m2.

A ce jour la vente est en phase de finalisation, Mr Igel nous sollicite car il souhaite réaliser cette acquisition au nom de son petit -fils Anselme Sohan.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- Autorise M. le Maire à proposer le tarif de 1 €/m² pour le chemin et 4 €/ m² pour les
- A faire délimiter le chemin de brouette afin de le transférer en domaine privé,
- Autorise l'acquisition au nom de Mr Anselme Sohan
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote: Contre: 0 Abstentions: 0 Pour: 12

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture

et publication ou notification

du

Fait en séance et les membres présents ont signé après lecture. Suivent les signatures.

Pour extrait conforme Le Maire,

Envoyé en préfecture le 11/09/2023

Reçu en préfecture le 11/09/2023

Publié le



ID: 008-210800983-20230908-20230917-DE

